



Charte du budget participatif d'Ahuntsic-Cartierville

4e édition (2024-2025)

Table des matières

Préambule.....	1
1. Le fondement.....	1
2. Les principes	1
3. Les objectifs	2
4. Le territoire	2
5. Le budget	2
6. L'admissibilité des projets.....	2
7. Le calendrier de la 4e édition (2024-2025)	3
8. Les étapes du processus.....	3
Préparation de la démarche (mai à septembre 2024).....	3
Collecte des idées (septembre et octobre 2024)	4
Analyse préliminaire des idées (novembre 2024)	4
Priorisation des idées (décembre et janvier 2025).....	4
Développement des projets (février 2025)	4
Analyse détaillée des projets (mars 2025)	5
Finalisation des projets (avril 2025)	5
Le vote (mi-mai à mi-juin 2025)	5
9. Résultats du vote et mise en œuvre.....	6
10. Les rôles des acteurs	6
11. Gestion des données personnelles	7
12. Lexique des termes utilisés	7
13. Composition du comité de pilotage	7

Préambule

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est fier de lancer la quatrième édition du budget participatif. Par ce processus, il est souhaité de dépasser le cadre des consultations traditionnelles et de permettre aux résident(e)s de déterminer eux-mêmes les meilleurs projets pour améliorer leurs milieux de vie.

Afin d'offrir une démarche adaptée à la réalité d'Ahuntsic-Cartierville, une fois de plus cette année, un comité de pilotage a été formé. Il est composé d'élues, de représentant(e)s d'organismes et de personnel de l'arrondissement. Son mandat est de suivre et contribuer au processus de la 4^e édition du budget participatif.

La charte du budget participatif propose une démarche qui est appelée à évoluer au fil des années et des apprentissages.

1. Le fondement

Le budget participatif est un processus annuel qui permet à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget de l'arrondissement. La communauté est invitée à proposer des projets visant l'amélioration de leur milieu de vie. Ces projets, après étude de faisabilité par l'Arrondissement, sont soumis à un vote ouvert à toute personne habitant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, âgée de 12 ans et plus.

Tout processus démocratique présente ses forces et ses limites. Il est souhaité d'expérimenter avec ouverture la 4^e édition du budget participatif et d'en tirer collectivement des apprentissages afin de bonifier les cycles suivants. Il est à noter que le budget participatif de l'arrondissement est complémentaire au budget participatif de la Ville de Montréal et que les deux démarches sont autonomes.

2. Les principes

Les cinq principes qui guident le budget participatif sont :

- Transparence : Partager les décisions et une information complète, compréhensible et accessible.
- Accessibilité et inclusion : Établir des mesures pour favoriser la participation active de tous les groupes sociaux.
- Développement de la communauté et des capacités collectives : Porter une démarche de travail collectif qui vise le bien commun.
- Démocratie participative et pouvoir d'agir : Impliquer la population dans les décisions pour établir un partenariat avec l'administration municipale.
- Développement durable : Faire des choix qui permettent de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.¹

¹ Voir la définition dans le lexique. Source : Rapport de la Commission Brundtland

3. Les objectifs

Le processus de budget participatif vise à :

- Initier la population à la vie démocratique municipale.
- Impliquer la population dans l'amélioration de son milieu de vie en faisant appel à leurs connaissances et créativité.
- Favoriser la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance au milieu de vie.
- Une grande participation de la population est souhaitée tout en accordant une attention particulière à :
- La participation des jeunes, des aînés, des personnes issues de l'immigration et de celles en situation de handicap.
- La répartition géographique des participant(e)s au sein de l'arrondissement.

4. Le territoire

La quatrième édition du budget participatif vise l'ensemble de [l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville](#).

5. Le budget

L'enveloppe allouée au 4e budget participatif pour la réalisation de projets est d'un montant de 350000 \$ provenant de la réserve de l'Arrondissement.

L'arrondissement prévoit des ressources humaines et financières afin d'encadrer et de communiquer la démarche. Ces ressources s'ajoutent à l'enveloppe dédiée de 350000 \$.

Pour en savoir plus sur le budget 2024 de l'arrondissement, consultez ce [lien](#).

6. L'admissibilité des projets

Les projets soumis au vote devront répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Avoir une valeur de 10000 à 250000 \$.
- Se réaliser dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- Être réalisables dans les deux ans suivant le vote.
- Être financé tout au plus sur deux années.
- Viser l'intérêt collectif (ne pas avantager une personne ou un petit groupe de personnes).
- Être cohérents avec les plans et politiques de l'arrondissement (ex. Plan local de développement durable, Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale).
- Relever de la juridiction de l'Arrondissement (un projet qui demande une autorisation d'un tiers sera retenu seulement si une entente est obtenue avant le vote).

- Ne pas être déjà en cours d'exécution (budget alloué)².
- Ne pas générer de frais de fonctionnement supérieurs à 5 % par an du montant investi (critère s'appliquant seulement aux projets d'aménagement).
- Être réalisé par la population ou par l'arrondissement selon les projets.

Note : Si un projet est réalisé par la population, il devra être parrainé par un organisme à but non lucratif (OBNL) enregistré et mandaté par l'arrondissement.

7. Le calendrier de la 4e édition (2024-2025)

Étapes	Période
Préparation de la démarche	Mai à septembre 2024
Collecte des idées	Septembre à novembre 2024
Analyse préliminaire des idées	Novembre et décembre 2024
Priorisation des idées	Janvier 2025
Développement des projets	Février 2025
Analyse détaillée des projets	Mars 2025
Finalisation des projets	Avril 2025
Vote	Mi-mai à mi- juin 2025

Ce calendrier pourrait être appelé à changer.

8. Les étapes du processus

Préparation de la démarche (mai à septembre 2024)

La phase de préparation consiste à mettre à jour la charte de l'édition précédente, concevoir un plan de communication et de mobilisation destiné à diffuser l'information auprès de la population et mettre en place la logistique pour réaliser les activités pour accueillir les propositions de projets et les traiter.

C'est le comité de pilotage qui formule des recommandations à l'arrondissement sur le processus de budget participatif à mettre en place (critères d'admissibilité des projets, le calendrier, le type d'activités, etc.).

Une première phase d'information aux organismes débute avant même le lancement public dans l'objectif de bien connaître le souhait d'implication de ceux-ci et de quelle manière l'arrondissement peut les appuyer.

² Consultation à venir pour le site et qui pourrait comprendre le projet proposé (si le budget existant le permet), inscrit au programme décennal d'immobilisations (PDI) (réfection de rues, parcs, bâtiments, etc.), ne pas être déjà financé par un programme d'initiatives citoyennes (ex. ruelles vertes). Les activités complémentaires qui représentent une bonification de l'existant pourraient être acceptées : ex. nouveaux publics ou nouveau territoire rejoint.

Collecte des idées (septembre et octobre 2024)

Pour lancer la démarche, l'information sur le budget participatif est mise à disposition de l'ensemble la population sur la page realisonsmtl.ca/budgetparticipatifac4. Un plan de communications comprenant plusieurs outils et méthodes sera également produit dans l'objectif de faire connaître la démarche au plus grand nombre possible.

La population pourra proposer des idées de plusieurs manières. D'abord, en participant à un atelier de collecte des idées en ligne. Cet atelier est l'occasion d'en apprendre davantage sur l'admissibilité des projets et d'échanger sur les besoins du milieu. Il est également possible de déposer son idée en ligne en remplissant un formulaire sur realisonsmtl.ca/budgetparticipatifac4.

En plus des activités grand public, à travers un accompagnement ciblé, l'arrondissement suit quelques organismes locaux volontaires et organise des activités de collecte d'idées adaptées à des publics plus difficiles à rejoindre (jeunes, aînés et populations issues de l'immigration) tout au long de la démarche.

Pour proposer une idée de projet, les participant(e)s doivent lui donner un nom, en faire une description sommaire (équipements ou aménagements souhaités, type de services offerts, etc.), expliquer à quels besoins le projet répond, à quel public il s'adresse et quel lieu est visé.

Analyse préliminaire des idées (novembre 2024)

Toutes les idées recueillies sont triées, regroupées par territoires et thèmes. Elles font l'objet d'une analyse préliminaire selon les critères d'admissibilité présentés au point 6 de la charte (p.2) avant d'être présentées au comité de pilotage à l'étape de priorisation.

Priorisation des idées (décembre et janvier 2025)

Le comité de pilotage de la démarche reçoit les idées admissibles du grand public après l'analyse des services de l'arrondissement. Chaque membre du comité doit sélectionner les projets qu'il considère les plus porteurs, selon les orientations établies lors d'une rencontre préalable du comité. Ces orientations seront partagées publiquement. Les projets sont priorisés par le comité de pilotage au terme d'une rencontre de délibération.

Les publics qui font partie de l'accompagnement ciblé priorisent quant à eux leurs propres projets.

Développement des projets (février 2025)

L'information sur les projets priorisés par le comité de pilotage de la démarche est déposée sur realisonsmtl.ca. Un atelier de développement des projets se tient par la suite afin de préciser davantage les projets (nature des dépenses à inclure, publics cibles, lieux visés, etc.).

Les publics qui font partie de l'accompagnement ciblé développent également leurs projets.

Analyse détaillée des projets (mars 2025)

Les projets issus de l'atelier de développement des projets et des accompagnements ciblés font à cette étape l'objet d'une étude de faisabilité technique, juridique et financière par l'arrondissement. Le résultat de cette analyse sert à l'étape de finalisation des projets.

Finalisation des projets (avril 2025)

L'analyse détaillée est présentée aux membres du comité de pilotage. Le comité prend connaissance de l'information (ex. : projets non admissibles ou à modifier) et effectuent les choix nécessaires à l'admissibilité de certains projets (ex. : choix d'un autre lieu ou adaptation d'un projet).

Les projets modifiés font alors l'objet d'une analyse finale par l'arrondissement. Au besoin, le comité de pilotage est de nouveau consulté pour établir la liste finale des projets allants au vote.

Le vote (mi-mai à mi-juin 2025)

La liste finale des projets qui est soumise au vote à la population d'Ahuntsic-Cartierville comprend le nom du projet, une description succincte, le lieu de réalisation et le coût estimé.

Toute personne habitant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et âgée de 12 ans et plus peut voter, à raison d'un vote par personne.

Il est possible de voter de deux manières :

- En ligne, à realisonsmtl.ca/budgetparticipatifac4.
- En déposant un bulletin papier dans les urnes réservées à cet effet dans différents lieux de l'arrondissement annoncés à l'avance, de même que lors de moments de vote ponctuels (ex. kiosque de vote à la fête d'arrondissement).

Les projets sont soumis au vote pour l'ensemble du territoire selon le système de vote par approbation. Chaque personne doit indiquer quels projets sont les plus bénéfiques pour la communauté selon elle. Le nombre de projets choisis sur le bulletin de vote est déterminé lorsque la liste finale de projets sera établie.

Pour le vote en personne comme en ligne, la personne qui vote doit s'engager à ne voter qu'une seule fois, confirmer qu'elle est âgée de 12 ans et plus et fournir un code postal de résidence qui se situe sur le territoire de l'arrondissement. Un sondage démographique facultatif est également proposé aux participant(e)s afin de connaître le profil des personnes rejoindes dans une perspective d'inclusion et d'amélioration du processus.

Le vote du budget participatif est une votation organisée à l'initiative de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et non une procédure référendaire ou électorale prévue par la loi. Dès lors, le scrutin repose sur la bonne foi de la personne qui vote.

Les résultats du vote seront rendus publics sur la page du projet sur realisonsmtl.ca/budgetparticipatifac4.

9. Résultats du vote et mise en œuvre

L'arrondissement annoncera les résultats du vote à l'été 2025 et s'engage à réaliser les projets priorisés par la population et qui entrent dans l'enveloppe maximum de 350000 \$. Le projet ayant reçu le plus grand nombre de votes est financé. Le montant correspondant à ce projet est déduit de l'enveloppe globale et, ensuite, le deuxième projet ayant reçu le plus grand nombre de votes, dont le coût est égal ou inférieur au montant restant, sera financé. Et ainsi de suite. Cette méthode est appliquée jusqu'à ce que les sommes soient épuisées. S'il y a égalité entre deux projets ou une somme résiduelle, le comité de pilotage fera des recommandations au conseil d'arrondissement qui prendra la décision finale. La mise en œuvre des projets est prévue pour 2026 et 2027.

Les équipements collectifs implantés demeureront propriété de l'arrondissement à moins d'ententes avec un tiers.

Pour les projets qui sont à réaliser par la population, l'arrondissement mandatera un organisme à but non lucratif pour soutenir les résident(e)s dans leur réalisation.

10. Les rôles des acteurs

Le budget participatif est un processus comportant plusieurs étapes auxquelles participent un grand nombre d'acteurs provenant de différents secteurs. Le tableau suivant résume les principaux rôles de chaque acteur.

Arrondissement	Coordonner et mettre en œuvre le processus de budget participatif. Adopter le budget et les décisions. Octroyer des ressources humaines et financières et s'adjointre les services d'une firme externe au besoin, notamment pour l'animation des activités, la compilation des données, la rédaction de compte-rendu, etc. Déterminer les membres du comité de pilotage. Coordonner le comité de pilotage. Faire les analyses technique, juridique et financière des projets. Mettre en œuvre les projets.
Comité de pilotage	S'assurer que le processus soit adapté au milieu. Suivre le déroulement des différentes étapes : idéation, développement de projets, vote, mise en œuvre. Établir les orientations pour la priorisation des idées issues de la collecte auprès du grand public. Prioriser les idées issues de la collecte auprès du grand public. Soutenir la mobilisation du milieu. Établir la liste finale des projets. Participer à l'évaluation du processus.
Population	Proposer des idées et contribuer à leur développement en projets. Participer aux activités publiques. Faire connaître le budget participatif et les projets à son entourage. Exercer son droit de vote. Participer à la mise en œuvre, selon les projets. Participer à l'évaluation du processus et proposer des améliorations.

Organismes locaux	Participer au processus en contribuant aux échanges d'idées et à la mobilisation. Accueillir des activités du budget participatif dans les milieux. Proposer des idées et contribuer à leur développement en projets. Participer à la mise en œuvre des projets, s'il y a lieu.
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

11. Gestion des données personnelles

Les données personnelles recueillies en cours de processus serviront à la mobilisation et à l'évaluation du processus seulement et seront gérées conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. (L.R.Q. c. A -2.1).

12. Lexique des termes utilisés

Comité de pilotage : Un comité composé de divers acteurs dont le rôle est de conseiller l'arrondissement dans la mise en œuvre d'une démarche adaptée à la réalité du milieu.

Développement durable : Il s'agit d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable prend en compte de manière intégrée les dimensions sociale, environnementale, économique et culturelle.

Juridiction de l'arrondissement : L'arrondissement assume les pouvoirs de portée locale dans les domaines suivants : l'urbanisme, la gestion des matières résiduelles, la culture, les loisirs, le développement social et communautaire, les parcs, la voirie locale, l'habitation.

Organismes locaux : Organismes communautaires de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville offrant des services à la population.

Projet : Un projet est une idée qui a été définie et détaillée à travers le processus participatif proposé.

Réserve financière : Ressources financières de l'arrondissement sans contrainte particulière d'utilisation.

Résident(e) : Toute personne habitant sur le territoire de l'[arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville](#).

13. Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage regroupe 16 personnes. Pour cette édition, il est composé de :

- Deux élues:
 - Émilie Thuillier, mairesse d'Ahuntsic-Cartierville
 - Julie Roy, conseillère de la Ville du district de Saint-Sulpice.
- De cinq membres du personnel de l'arrondissement, soit une personne par direction.
- De neuf représentant(e)s des organismes locaux :
 - Ville en vert
 - CLIC – Bordeaux-Cartierville

- Friperie Émilie
- La Corbeille
- Cercle de Fermières Ahuntsic
- LA SERRE- arts vivants
- EspaceTrad
- Carrefour jeunesse-emploi Ahuntsic Bordeaux-Cartierville (Cje ABC)
- Carrefour d'Aide aux Nouveaux Arrivants (CANA)